

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONPRÉFECTURE DE L'EURE
21 AVR. 2017

ARRIVÉE

L'an deux mille dix-sept, le 14 avril à 9 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux administratifs du pôle de Beaumesnil de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 44 rue du Château – Beaumesnil - 27410 Mesnil en Ouche, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 7 avril 2017

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS,
-------------------	---

En exercice : 21	M. ARNAUD, Mme BINET, Mme BLOTIERRE, Mme CASEY,
Présents : 16	M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. KAREB,
Votants : 18	M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PALADE, M. PENVEN,
	M. PERDRIEL, Mme VANDERHOEVEN, Mme VATINEL
	Étaient absents : Mme ERARD, Mme GOETHEYN,
	M. GRIHAULT, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE

Pouvoirs : M. GRIHAULT a donné pouvoir à M. PENVEN ; Mme VAN DEN DRIESSCHE a donné pouvoir à M. PERDRIEL

Secrétaire de séance : M. DU MESNIL-ADELÉE

Objet : Construction de la Micro crèche de Serquigny - Approbation de la convention d'objectifs et de financement de la C.A.F.

PJ : Convention CAF

Monsieur le Président rappelle que l'Intercom Risle et Charentonne s'est engagée sur la construction d'une micro-crèche sur la commune de Serquigny. Le coût de cet investissement s'élève à 265.383 € HT.

Monsieur le Président indique également qu'une demande de subvention avait été faite auprès de la C.A.F pour un montant de 112 000 euros.

Aussi, pour bénéficier de cette subvention, il convient à présent de retourner à la C.A.F la « convention d'objectifs et de financement ».

Monsieur le Président précisera qu'il a été mentionné à la C.A.F que la convention fait état de l'Intercom Risle et Charentonne en tant que gestionnaire. Cependant, la C.A.F a indiqué qu'elle dispose des éléments juridiques relatifs à la nouvelle entité et qu'il n'est pas utile qu'elle modifie ce point de la convention.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve la convention d'objectifs et de financement avec la C.A.F.
 - ↳ Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tous documents afférents.
-

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J.C. ROUSSELIN".